Centre d'**E**ducation et de **S**écurité **R**outière
et ses adresses ...

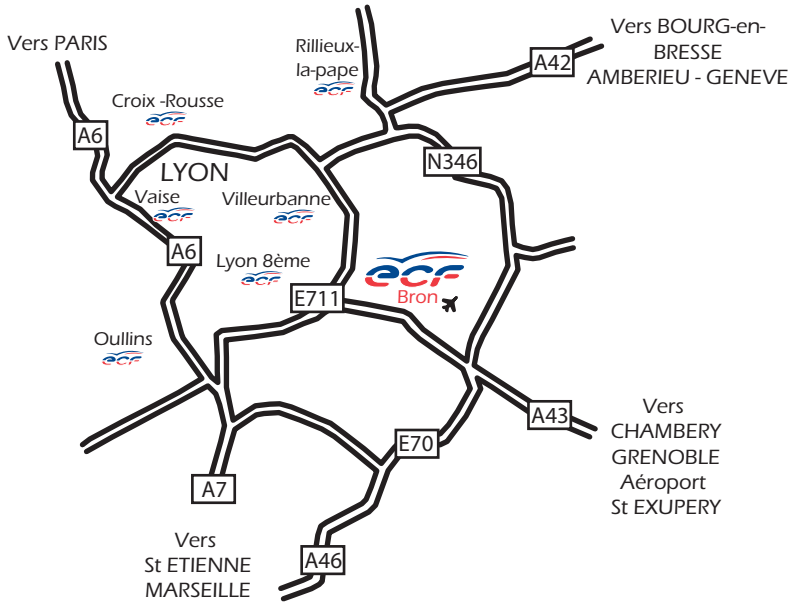

Le Centre :

Aéroport de lyon - Bron
69500 BRON
Agrément n°E 02 069 0437 0 du 23/03/2012

Service Grand Public :
Formation Voiture, Moto...
Tél. 04.72.14.98.98
Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Vendredi : 7h45/12h00 13h30/18h45
Le Samedi : 7h45/12h00 13h30/17h45

Les Agences :

Rillieux la pape
"Centre commercial les verchères"
60 Avenue de l'Europe
69140 Rillieux
Tél. 04.78.88.84.69
Agrément n°E 02 069 0967 0 du 23/03/2012

Lyon 4ème
2 Place de la Croix Rousse
69004 Lyon
Tél. 04.78.28.27.10
Agrément n°E 10 069 1177 0 du 05/02/2010

Lyon 8ème
286 Avenue Berthelot
69008 Lyon
Tél. 04.78.00.53.35
Agrément n°E 02 069 0965 0 du 23/03/2012

Vaise
2 place du Marché
69009 Lyon
Tél. 04.78.47.85.10
Agrément n°E 02 069 0970 0 du 23/03/2012

Villeurbanne
"Gratte Ciel"
182 Cours Emile Zola
69100 Villeurbanne
Tél. 04.78.84.20.90
Agrément n°E 02 069 0966 0 du 23/03/2012

Oullins
79 Grande Rue
69600 Oullins
Tél. 04.78.50.17.39
Agrément n°E 02 069 0969 0 du 23/03/2012

Documents à fournir pour votre inscription en formation AM (Anciennement BSR) :

- 3 photos d'identité sur fond clair norme ISO/IEC 19794-s : 2005 **(Non découpées)**
- 1 photocopie recto/verso de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 2ème ou 1er niveau) ou l'attestation de sécurité routière (ASR) pour les élèves nés à partir du 1/1/1988.
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité ou de votre carte de séjour ou passeport en cours de validité pour l'élève.
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité pour le parent ou tuteur qui signe le CERFA 02. (Élève mineur)
- Si le candidat est français et âgé de 16 à 18 ans non révolus, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption
- Si le candidat est français et âgé de 18 ans révolus à 25 ans non révolus, la copie du certificat individuel de participation à la JDC ou JAPD ou de l'attestation provisoire "en instance de convocation" ou de l'attestation d'exemption
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Nos formations sont assurées par des Enseignants de la conduite spécialisés deux roues.
Les cyclos sont fournis pendant la formation, obligatoire depuis le 18/01/2013.